

ASTRALPOOL – ANTIALGUES



Évite la formation et le développement des algues

- Pouvoir algicide élevé
- Action rapide

LIQUIDE	DURÉE	TOUS TYPES DE PISCINE	DOSAGE
	 Hebdomadaire		50ml / 10m ³

PROPRIÉTÉS

Aspect	Liquide
Couleur	Bleu ciel
pH (concentré à 20%)	5 – 9
Densité (20%)	0,98 – 1,02 g/cm. ³

CARACTÉRISTIQUES

Composé à action rapide, formulé à base de produits tensioactifs à haut pouvoir bactéricide, algicide et fongicide, destiné à prévenir la formation et le développement d'algues dans l'eau de la piscine.

COMMENT L'UTILISER

Versez la dose nécessaire de produit dans un récipient avec de l'eau et répartissez la solution uniformément sur la surface de la piscine. Effectuer l'opération de préférence au coucher du soleil et sans la présence de baigneurs.

Désinfection périodique de la piscine: Avant de remplir la piscine, il est recommandé d'imprégner les parois et le fond avec une solution du produit (1 litre de produit dans 10 litres d'eau), formant ainsi un film protecteur à action désinfectante.

Désinfection de l'environnement de la piscine: Les plages surfaces de la piscine peuvent devenir glissantes et être un vecteur de transmission de maladies. Pour éviter ces désagréments, nous vous conseillons d'appliquer quotidiennement une solution de produit à l'aide d'un pulvérisateur ou d'un arrosoir (5 litres de produit dans 10 litres d'eau). Après une heure, ces surfaces doivent être rincées à grande eau.

DOSAGE

- **Traitement anti-algues initial:** 1 L de produit pour 100 m³ d'eau.
- **Traitement anti-algues entretien:** 0,5 L pour 100 m³ d'eau une fois par semaine.

Ces doses sont indicatives et peuvent être modifiées en fonction des caractéristiques de chaque piscine, de la météo, etc.

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement. TP2.